

INFO MUNICIPAL

Volume 18, numéro 8
Règlement: 1997-12-329

JUILLET - AOÛT 2015



Mot du maire

Bonnes vacances !

Le début de juillet signifie pour la plupart d'entre nous une période de vacances bien méritées qui approche. Une année scolaire se termine pour nos amis de l'école de la Solidarité et de l'école secondaire le Tremplin ; les étudiants des collèges et universités qui débutent leur emploi d'été ou leur session estivale.

Je vous invite à profiter de l'été pour utiliser nos installations et les activités qui sont organisées pour vous telles que les jeux d'eau avec les modules d'exercice intergénérationnels, nos terrains de sport (tennis, soccer, basketball, etc) qui peuvent être utilisés de façon individuelle ou en petit groupe. Les camps de jour viennent de débiter et permettent aux enfants de 5 à 12 ans de profiter d'une foule d'activités récréatives et enrichissantes. Les spectacles du mercredi soir à l'Agora, le Parc de la rivière Batiscan et les attraits de nos villages voisins constituent des activités à découvrir ! Ne sous-estimons pas ce qui se trouve à notre portée ou dans notre cour !

Le personnel de la municipalité ne sera pas en vacances avec une foule de chantiers qui seront actifs pendant la belle saison : la mise à niveau du réservoir d'eau potable pour l'aqueduc, la réfection du rang St-Félix, du creusage de fossés, et plein d'autres petits projets !

Au plaisir de se croiser lors des diverses activités !

Guy Veillette, maire

Dès la mi-juillet
Le Rendez-vous
des Arts les
10-11-12 juillet

Les Mercredis
de l'Agora
Desjardins
Un rendez-vous à
ne pas manquer!

Voir les détails à
l'intérieur de
votre Info
Municipal

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS est, par la présente, donné par Stéphane Bourassa, directeur général de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse, que :

Conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement 2015-02-506 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement 2015-02-507 modifiant le règlement de zonage ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC des Chenaux.

Conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement 2015-03-508 modifiant le règlement de zonage a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC des Chenaux.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 25 juin 2015.

Donné à Saint-Narcisse, ce 25^e jours de juin 2015.

Stéphane Bourassa, directeur général

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



Travaux rang Saint-Félix

Avec le retour de la belle saison, nous devons effectuer certains travaux afin d'améliorer notre réseau routier.

Dès le début juillet, des travaux d'excavation débuteront dans le rang Saint-Félix sur environ 2 km à partir de la Route 359 pour une durée de plus ou moins 4 semaines.

Pour accéder au rang Saint-Félix à partir de Saint-Narcisse vous devrez prendre le rang Sainte-Marguerite et la rue Notre-Dame à Saint-Maurice.

À la fin des travaux, il y aura une période de 2 à 3 semaines que la route restera sur le gravier avant l'asphaltage.

Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.



Nouvelle politique des locations des salles

Le Conseil municipal a adopté une nouvelle politique de tarification concernant la location des salles qui est en vigueur depuis plusieurs années afin de tenir compte des coûts d'entretien qui sont sans cesse croissants.

Général :	Résidents	Non-résidents
Centre communautaire	200\$	250\$
Salle municipale	125\$	150\$
École Notre-Dame (grande salle)	60\$	60\$

Sépulture, mariage ou baptême : tarif régulier des résidents et des non-résidents

Cours de danse - Zumba - ou autre

Centre communautaire	40\$
Salle municipale	30\$
École Notre-Dame	25\$

Taux minimum pour nos associations (faire la demande au conseil)

Centre communautaire	75\$
Salle municipale	50\$

Cette politique est en vigueur sauf pour les réservations déjà confirmées.

Les fleurons du Québec

Si vous circulez dans les rues de la municipalité, vous avez certainement remarqué qu'un horticulteur a été engagé pour refaire les différents aménagements paysagers et donner une nouvelle couleur au cœur de notre village.

C'est maintenant à nous citoyens de Saint-Narcisse de faire un effort pour embellir notre propriété, notre terrain. Rien de bien dispendieux ne nous est demandé : faire un bon ménage autour de la maison...couper le gazon...sarcler les fleurs...redresser une clôture... donner un coup de pinceau à la galerie si nécessaire...

Ensemble, on peut faire de notre municipalité un milieu de vie attrayant, accueillant, un milieu qui nous ressemble.

P.S. : Sous peu, nous recevrons de nombreux visiteurs à l'occasion du rendez-vous des arts et fin juillet viendront les juges pour l'attribution des fleurons du Québec. La municipalité a 3 fleurons et elle aimerait bien les garder...

À chacun et chacune de nous de faire son petit effort. Merci!



Bourse d'études Théodore-Baril/Mary-Trépanier

Monsieur Marcel Trudel, célèbre historien, a créé en 1999 une bourse pour aider, chaque année, un(e) jeune étudiant(e) de Saint-Narcisse de Champlain à poursuivre des études supérieures (bourse de 1 000\$). Le nom de la bourse honore la mémoire de Théodore Baril et Mary Trépanier, ses parents adoptifs dans son village natal.

L'historien Marcel Trudel, décédé en janvier 2011 à l'âge de 93 ans, laisse derrière lui une œuvre considérable qui fait de lui un des plus grands historiens du Québec. Par sa rigueur scientifique, sa liberté de pensée et ses sujets novateurs, il est considéré par plusieurs comme un maître. Suite à son décès, il a doté la fondation d'un montant de 10 000\$ pour poursuivre l'attribution de la bourse pendant 10 ans sur recommandation d'un jury constitué par le conseil municipal.

Attribution de la bourse :

Si... tu es natif de Saint-Narcisse ou si tes parents sont natifs de Saint-Narcisse ou si tu demeures à Saint-Narcisse...

Si... à l'automne 2015, tu poursuis des études au niveau du doctorat, de la maîtrise ou un baccalauréat et que tu ne travailles pas à plein temps...

Tu es éligible à la bourse « Théodore-Baril — Mary-Trépanier », bourse au montant de 1 000\$ attribuée par la fondation Marcel Trudel, un grand historien de chez nous...

Si... l'offre t'intéresse, fais parvenir ton curriculum vitae **avant le 14 août** au bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, GOX 2Y0 à l'attention de madame Lauraine Gauthier.





Brûlage d'herbe morte et feux à ciel ouvert Certificat d'autorisation

Le brûlage de l'herbe morte et les feux à ciel ouvert constituent une pratique DANGEREUSE.

Les feux à ciel ouvert et le brûlage d'herbe morte sont INTERDITS par notre municipalité suite à l'adoption du règlement numéro 2013-09-496 article 12.1 qui stipule qu'il est strictement interdit à toute personne d'allumer ou permettre que soit allumé un feu à ciel ouvert, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation à cet effet, émis par l'autorité compétente. Celle-ci peut accorder une telle autorisation lorsque le feu prévu ne constitue pas un risque pour la sécurité publique, mais le contribuable demeure en tout temps responsable de son feu.

Tout contribuable qui déroge le fait d'avoir allumé un feu sans permis nécessitant l'intervention des pompiers, ce dernier sera responsable des dommages et des coûts encourus pour l'intervention du service contre les incendies. Les coûts seront facturés à la personne responsable selon les taux en vigueur et déterminés par le conseil.



**Gardez la forme
Et
Jouer dehors!!!**

Fin des activités du Gymnase pour la saison estivale

Pour la période estivale le gymnase ferme ses portes. Pour connaître la date d'inscription et la reprise des activités, nous vous invitons à surveiller toutes les informations dans notre prochain « Info Municipal » à la fin du mois d'août.

Continuer votre entraînement à l'extérieur...

Il y a quelques jours, nous avons procédé à l'installation de nouveaux modules près des jeux deux d'eau.

Il s'agit d'exerciceurs extérieurs pour « les grands ».

Nous vous invitons à venir utiliser ces exerciceurs et en profiter pour garder la forme tout au long de la période estivale.

Bon été!



Quelques informations de votre service d'urbanisme

Clôtures, haies et murets

Si vous prévoyez faire l'installation d'une clôture, d'une haie ou d'un muret, sachez qu'il y a une réglementation particulière à respecter et que vous devez demander un permis pour le faire : Tout d'abord, sachez que si vous êtes situé à une intersection, la clôture, la haie ou le muret ne doit pas dépasser 0,6 mètre de hauteur.

Sachez qu'il y a des distances à respecter quant aux lignes avant et aux lignes latérales de votre terrain.

Si vous décidez d'installer votre clôture, votre haie ou votre muret directement sur la ligne de propriété, assurez-vous que cette installation ait fait l'objet d'une entente avec les propriétaires des terrains adjacents concernés.

Enfin, dans le but de bien les installer, vérifiez auprès de votre service d'urbanisme...il nous fera plaisir de bien vous conseiller, afin que vos installations soient conformes et d'éviter des conflits qui pourraient survenir entre voisins !

Installation de piscines et de spas

Avec le beau temps qui arrive, l'installation d'un spa ou d'une piscine fera peut-être parti de vos projets pour la belle saison...

Soyez informé qu'il vous faut contacter votre service d'urbanisme pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Sachez que s'il s'agit d'une piscine hors-terre de moins de 1,2 mètre de hauteur ou d'une piscine creusée, la réglementation exige l'installation d'une clôture.

Cette réglementation s'applique également pour l'installation d'un spa, d'une capacité de plus de 2000 litres, ainsi que pour l'installation de piscines gonflables.

Nous vous invitons à prendre le temps de bien vérifier avec les inspecteurs du service d'urbanisme toutes les normes à respecter pour l'implantation de votre piscine, les distances à respecter, le type de clôture qu'il est recommandé d'installer, toute la réglementation qui concerne les patios et les terrasses ainsi que les dispositifs de verrouillage qui sont acceptés.

Entretien des terrains

Tout terrain doit être maintenu en état de propreté. Le terrain doit toujours être libre de broussailles, de branches, de mauvaises herbes, de déchets, vieux meubles, carcasses d'auto, bidons, vieux matériaux de construction et tous autres rebuts ou matières inflammables ou nauséabondes.



Pour joindre votre service d'urbanisme : 819-840-0704

Le 8e Rendez-vous des Arts Les 10-11-12 juillet 2015



Photo dépliant :
Artiste : *Claude Bonneau*
oeuvre : *Rue Saint-Paul*
acrylique 48" x 20"



Claude Bonneau
Président d'honneur

La programmation

Vendredi 10 juillet

- 14 h Accueil des artistes et accrochage
- 16 h 30 Mot de bienvenue, présentation des artistes, chevalet musical et oeuvres collectives (mises à l'encan durant la fin de semaine)

Samedi 11 juillet

- 9 h 30 Ouverture officielle et artistes à l'oeuvre
- 12 h Dîner des artistes et invités
- 13 h Reprise des activités
- 14 h Démonstration du peintre Serge Brunoni
- 18 h 30 Souper (méchoui) servi sur le site de l'Agora (artistes et invités)

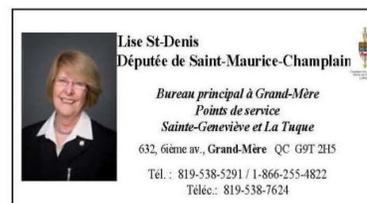
Dimanche 12 juillet

- 9 h 30 Reprise des activités et artistes à l'oeuvre
- 11 h 30 Brunch artistes et invités
- 13 h Reprise des activités
- 14 h Démonstration du peintre Claude Bonneau
- 16 h Tirage de l'oeuvre du peintre Claude Bonneau
- 16 h 30 Clôture de l'événement et au revoir!

BIENVENUE AUX FAMILLES!

(Entrée gratuite pour tous)

Merci à nos partenaires
et aux
nombreux bénévoles



Les Mercredis de l'Agora Desjardins

Juillet et Août 2015

La saison 2015 des « Mercredis de l'Agora » a débuté en juin avec le duo Lucie Brouillette et Chantale Lefebvre suivi du mercredi de la Fête nationale avec en vedette le Trio Grenier-Miron-Bordeleau. C'était deux magnifiques soirées et tous ont apprécié la performance de nos artistes!



Les spectacles à venir sont des plus diversifiés en musique et nous vous invitons à venir y participer en grand nombre avec vos parents et amis! C'est un rendez-vous!!!



Spectacles de juillet et août 2015 à compter de 20h :

1 juillet	Mario Éthier : musicien de Lavaltrie qui s'accompagne à la guitare et qui interprète de la musique pop-américaine, québécoise et chansons françaises.
8 juillet	Guy Veillette : soirée musicale animée par le maire pendant laquelle les citoyens et les citoyennes seront les vraies vedettes.
15 juillet	Dark Whiskey Band : Josiane et Christian, un duo qui a su se démarquer sur les scènes avec leur musique country, québécoises et américaines.
22 juillet	« SPAG » : Un ensemble de musiciens qui interprètent des «tounes» qui sont un mélange qui passe par les Beatles, Elvis, Plume, Colocs et quelques vieilles «tounes» françaises.
29 juillet Spectacle présenté par LOCUSI	L'O.S.N. : 4 jeunes de la région, Luc Sanschagrin, Francis Veillette, Marc-André Veillette et Guillaume Plante-Trépanier. Ce groupe dynamique et passionné saura vous divertir et agrémenter votre soirée par leur énergie contagieuse et leur amour pour la musique. (Rock, rétro, contemporaine, country, américaine et québécoise).
5 août	VoYer L'Band : venez revivre les années du « vieux rock » avec Luc Massicotte, Nelson Voyer et François Bergeron.
12 août	The Terryan's : Un groupe de party pour faire chanter et danser. Le groupe joue des chansons des années 50 à aujourd'hui de style pop/rock, traditionnelles, country etc.
19 août Spectacle présenté par Les Entreprises J.P.G Bergeron inc.	Éric Masson et Mi-Jo : de retour sur la scène de l'Agora à la demande générale, ce duo du tonnerre saura endiabler votre soirée! Éric à la guitare et Mi-Jo au violon.





Début des activités aquatiques - Les plaisanciers

Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec sont de retour sur les plans d'eau pour assurer la sécurité des plaisanciers et vacanciers qui seront de plus en plus nombreux à pratiquer des activités aquatiques pendant la saison estivale 2015.

En tout temps, pour leur sécurité, les citoyens sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur l'eau ou qu'ils se trouvent aux abords des lacs, rivières et autres plans d'eau. De plus, ils sont invités à suivre les consignes de sécurité suivantes :

- ⇒ Avoir l'équipement obligatoire à bord de votre embarcation et en vérifier l'état avant votre départ.
- ⇒ Porter un gilet de sauvetage en bon état et de taille adéquate en tout temps.
- ⇒ Avoir un moyen de télécommunication à bord (cellulaire, radio maritime VHF, etc.).
- ⇒ Prévoir son itinéraire et consulter la météo avant de partir.
- ⇒ Avoir avec soi une carte des plans d'eau.
- ⇒ Informer quelqu'un du votre plan de route (itinéraire, détails sur l'embarcation et personnes à bord, etc.)
- ⇒ Apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie.
- ⇒ Méfiez-vous de l'immersion en eau froide.

Un petit rappel : *Les infractions et les conséquences de la conduite avec les **capacités affaiblies** par l'alcool et/ou la drogue sont les mêmes qu'en voiture.*

Pour de plus amples informations concernant votre type d'embarcation, les règles de sécurité nautique et de l'équipement obligatoire nécessaire à bord, consultez le guide de sécurité nautique au : <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-menu-1362.htm>. De plus, vous pouvez communiquer avec un patrouilleur nautique de votre poste de police local.

INFO-PARCÀ NOS MEMBRES ET CLIENTS

NOUVEAUX SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE

En 2015, le Parc de la rivière Batiscan mettra à la disposition des amateurs de vélo de montagne, un nouveau réseau de dix (10) kilomètres de sentiers, exclusivement aménagés pour les adeptes de ce sport. De type «single track», ces sentiers répondront à la demande d'une clientèle de plus en plus friande de ces réseaux dédiés à une telle activité.

Les nouveaux sentiers seront aménagés en forêt. De niveau intermédiaire, ils comprendront divers obstacles dont quelques boucles plus difficiles. Les utilisateurs vivront donc une expérience renouvelée.

Les amateurs sont invités à utiliser l'entrée du secteur Murphy à Saint-Stanislas pour un accès plus rapide à ce réseau. Les nouveaux sentiers seront accessibles au début juin 2015. Les utilisateurs auront à défrayer leur accès journalier au Parc où à se procurer un abonnement de saison à prix fort avantageux.

SALLE DESJARDINS « La Moraine » ... Nouvelle exposition en 2015

Autre nouveauté en 2015 au Parc de la rivière Batiscan : une exposition complètement renouvelée à la salle d'interprétation « Desjardins La Moraine ». Ce projet, réalisé en collaboration avec la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, permettra aux campeurs et aux visiteurs de se familiariser avec diverses problématiques vécues par les espèces fauniques présentes dans les limites du parc et dans la MRC des Chenaux. Il sera entre autre question des habitats aquatiques menacés, des colonies de chauves-souris expulsés, des tortues qui deviennent animaux de compagnie à leur insu etc ...

La salle d'interprétation « Desjardins La Moraine » est située au pavillon d'accueil du secteur Barrage, accessible par l'entrée de Saint-Narcisse...



FADOQ Saint-Narcisse Activités à venir pour la saison estivale

Le Jeudi 23 juillet à midi, pique-nique annuel à l'Agora.

Pour les membres de la Fadoq de St-Narcisse le dîner est gratuit et un montant de 7\$ sera demandé aux non-membres.

Le dîner est suivi du bingo et de jeux extérieurs.

Vous devez vous inscrire avant le 20 juillet aux numéros suivants :
418 328-3961 ou 418 328-8189

En cas de pluie le tout se fera à la salle municipale.

Tous les lundis et mercredis soirs à compter de 18h30, nous vous invitons à venir jouer à la pétanque.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances!

Solange Boutet, présidente





Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan

UNE PROGRAMMATION POUR VOUS - Juillet 2015

Café-jasette

Venez discuter entre aidants autour d'un bon café. Une bonne occasion de prendre du temps pour soi, de respirer et de se créer des liens intéressants.

Heure : 13h15

Mardi 7 juillet : St-Luc-de-Vincennes*

Jeudi 9 juillet : Ste-Thècle **

Café-jasette (crème glacée)

Venez échanger entre aidants en prenant une bonne crème glacée. Une belle opportunité de se ressourcer au cœur de l'été.

Heure : 13h15

Mardi 14 juillet : St-Narcisse

Le P'tit Bonheur Glacé
359, Rue de l'Église, St-Narcisse

Jeudi 16 juillet : St-Tite

Casse-Croûte Aux petits Bonheurs
411, Rue du Couvent

**Pour plus d'informations et pour inscriptions:
418-289-1390 (Ste-Thècle) / 819-840-0457 (St-Luc-de-Vincennes)
1-855-284-1390 (sans frais)**

***St-Luc-de-Vincennes : 660, rue Principale, local 1**

****Ste-Thècle : 301, rue St-Jacques, local 207**

Réservez votre place, au plaisir de vous voir !!!

La soirée du 8 juillet à l'Agora

Afin d'alimenter davantage la soirée musicale du Maire, le mercredi 8 juillet à l'Agora Desjardins, Michel Brouillette vous présentera dès 20h juste avant le spectacle, le vidéo « L'heure du conte » du 19 juin 2014.

Arriver tôt pour ne rien manquer de cette belle présentation!



Nouveau service

Maintenant, les mardis et jeudis de 9h à midi,

Le Bureau Vétérinaire de l'Énergie (*Hôpital vétérinaire de l'Énergie inc.*) offre la consultation, avec ou sans rendez-vous pour votre chien, chat, lapin, furet et cochon d'inde.

Pour vous recevoir au 811, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse au local A, la Dre Valérie Dubuc ou la Dre Olivia Naud.

Téléphone 418-328-8438
ou sans frais au
1-844-842-8438



Offre d'emploi!!

Nous sommes à la recherche d'un chauffeur de véhicule lourd (permis classe 3) pour notre service d'hygiène du milieu. Ce poste est toutefois occasionnel.



Le salaire est de 19.35\$ l'heure et les personnes intéressées doivent transmettre leur CV au soussigné.

Pierre St-Onge

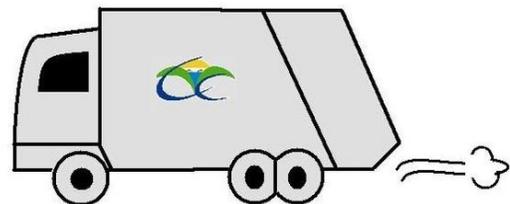
Directeur général

MRC des Chenaux

630, rue Principale

Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) GoX 3Ko

tél.: (819) 840-0704, poste 2202



Juillet 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
Le 2 ^e versement des taxes municipales est dû dès le 1 ^{er} juillet	Il y aura collecte des gros déchets du 6 au 9 juillet le jour de la cueillette 	 Bureau municipal Fermé mercredi le 1 ^{er} juillet	1 Fête du Canada FADOQ Pétanque 18h30 Activité culturelle À l'Agora Desjardins 20h à 22h	2 	3	4
5	6 Conseil 19h30 Salle municipale FADOQ Jeux 18h30	7  Collecte Des gros déchets Rg St-Félix et Ste-Marguerite	8 FADOQ Pétanque 18h30 Activité culturelle À l'Agora Desjardins 20h à 22h	9   Collecte Des gros déchets	10 Rendez-vous Des Arts 	11 Rendez-vous Des Arts 
12 Rendez-vous Des Arts 	13 FADOQ Jeux 18h30 	14	15 FADOQ Pétanque 18h30 Activité culturelle À l'Agora Desjardins 20h à 22h	16 	17 MUNICIPALITÉ Saint-Narcisse  <u>Vacances...</u>	18
19 Vacances de la construction du 19 juillet au 1 ^{er} août 	20 FADOQ Jeux 18h30	21	22 FADOQ Pétanque 18h30 Activité culturelle À l'Agora Desjardins 20h à 22h	23  FADOQ Pique-nique 12h À l'Agora Desjardins	24	25
26	27 FADOQ Jeux 18h30 	28	29 FADOQ Pétanque 18h30 Activité culturelle À l'Agora Desjardins 20h à 22h	30 	31	

Cette page de calendrier peut être différente de celle publiée dans le calendrier municipal, car elle vient mettre à jour des informations qui ont changé depuis sa publication en janvier dernier. **Soyez attentif!**